



CDPME

PROCES-VERBAL N°02

Réunion du 07/10/2025

Président : M. Nuno Filipe MIGUEL

Présents : MM. Serge BERGIER, Louis Félix FILIN (Représentant CDA), Lucien SIBA

Assiste : M. Christopher HEDER

OCTOBRE 2025

JOURNÉE DU 11/10/25 – 12/10/25

Match n° 53404696 – Match SENIORS D1 : MACCABI PARIS / AS PARIS du 11/10/25

Considérant les antécédents disciplinaires entre les deux clubs lors de la saison passée,

La commission décide de désigner un délégué officiel à la charge du District,

Transmission à la commission des délégués pour désignation.

Match n° 53405934 – Match U18 D3 – Poule B : ES PARISIENNE (1) / ES SEIZIEME du 12/10/25

Hors la présence de M. MIGUEL qui ne participe ni ne délibère durant ce dossier,

Considérant les antécédents disciplinaires entre les deux clubs lors de la saison passée,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

NOVEMBRE 2025**JOURNÉE DU 08/11/25 – 09/11/25****Match n° 53404707 – Match SENIORS D1 : MACCABI PARIS / CAMILIENNE du 08/11/25**

Considérant le contexte géographique entre les deux clubs et en prévision d'éventuelles tensions,

La commission décide de désigner un délégué officiel à la charge du District,

Transmission à la commission des délégués pour désignation.

Match n° 53406615 – Match U16 D1 : LA SALESIENNE / ES PARIS XIII du 09/11/25

Considérant les antécédents disciplinaires entre les deux clubs lors de la saison passée,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

La commission décide de désigner un délégué officiel à la charge du District,

Transmission à la commission des délégués pour désignation.

Match n° 53405947 – Match U18 D3 – Poule B : ES SEIZIEME / ES PARISIENNE (2) du 09/11/25

Hors la présence de M. MIGUEL qui ne participe ni ne délibère durant ce dossier,

Considérant les antécédents disciplinaires entre les deux clubs lors de la saison passée,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

Match n° 53405945 – Match U18 D3 – Poule B : ES PARISIENNE (1) / MINIS & MAXIS du 09/11/25

Considérant les perplexités réglementaires et disciplinaires entre les deux clubs lors de la saison passée,

La commission décide de désigner 1 arbitre officiel à la charge des deux clubs pour encadrer les procédures administratives de la rencontre,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

JOURNÉE DU 22/11/25 – 23/11/25**Match n° 53407995 – Match U15 D2 – Poule A : AS PARIS / CFFP du 22/11/25**

Considérant les antécédents disciplinaires entre les deux clubs lors de la saison passée,

La commission décide de désigner 1 arbitre officiel à la charge des deux clubs

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

La commission décide de désigner 1 délégué officiel à la charge des deux clubs,

Transmission à la commission des délégués pour désignation.

Match n° 53405198 – Match U18 D1 : AF PARIS 18 / PARIS SPORT CULTURE du 23/11/25

Considérant le contexte géographique entre les deux clubs et en prévision d'éventuelles tensions,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

Match n° 53407019 – Match U16 D2 – Poule B : PARIS SPORT CULTURE / PARIS XVII POUCHET du 23/11/25

Considérant les perplexités réglementaires qui ont amené à quelques tensions entre les deux clubs lors de la saison passée,

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

Transmission du dossier à la CDA pour désignation.

Le Président de la Commission
Nuno Filipe MIGUEL

Le Secrétaire de Séance
Christopher HEDER